

10 Faits divers & Justice

Lutte antidrogue à Libreville...

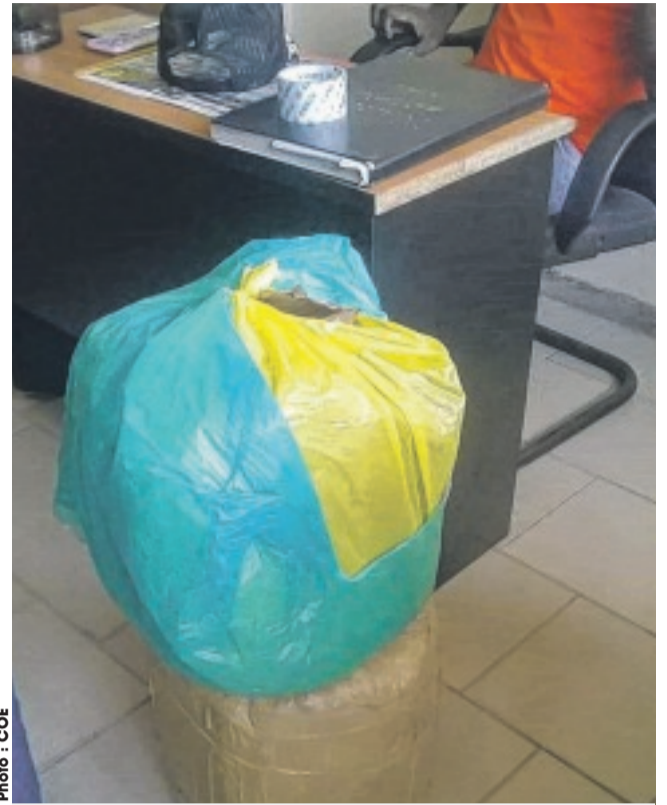
Engonga et Ezirike neutralisés avec 15 ballots de chanvre indien



Longibus Ezirike Ushema, le Nigérian...



...Et Patrick Richard Engonga Bibang, croupissant actuellement à "Sans-Famille".



Les 15 ballots de cannabis sous emballage.

COE

Libreville/Gabon

UN ressortissant nigérian, Longibus Ezirike Ushema, 36 ans, et un Gabonais, Patrick Richard Engonga Bibang, 30 ans, séjournent actuellement à la maison d'arrêt de Li-

breville. Ils ont été écroués pour vente de chanvre indien. En tout, 15 ballots de ce produit et une quantité importante du vrac ont été trouvés en leur possession. Le dernier est identifié comme récidiviste dans l'activité de trafic des stupéfiants. Les deux présumés trafi-

quants ont été interpellés, le mercredi 6 décembre courant, par l'antenne de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de l'Estuaire, basée à Ntoun, en flagrant délit de détention de cannabis. Ils ont été placés sous mandat de dépôt. Le principal fournisseur, Nigérian comme

Longibus Ezirike, est activement recherché. Le rapport de police indique que les deux hommes ont été interpellés par des agents en patrouille dans la zone de Bessieux et Cocotiers, dans le deuxième arrondissement de Libreville. Patrick Richard Engonga Bibang, connu des ser-

vices de police, était à bord d'un taxi à ce moment-là. En procédant à la fouille de son sac à dos, les agents découvriront 10 ballots de cannabis soigneusement cachés. Par la suite, a conduit les agents au domicile de son fournisseur, Longibus Ezirike Ushema, à Petit-Paris, dans le troisième

arrondissement de Libreville. Lors d'une perquisition effectuée dans son habitation, les flics ont trouvé 5 ballots de chanvre indien. Conduit au poste, le Nigérian a, à son tour, donné le nom de la personne qui le ravitaille. Celui-ci est activement recherché par les enquêteurs.

...et à Ndjolé

L'enseignant du lycée Excellencia était également un dealer

LBON

Libreville/Gabon

LE tandem Jean Assoumou Allogho et Jean Ovono Ella se trouve actuellement en détention préventive, à la maison d'arrêt de Lambaréné, depuis quelques jours. Ces deux individus sont poursuivis pour détention et vente de chanvre indien. Le second cité est professeur d'espagnol au lycée de l'Excellencia de Ndjolé. Chez lui, quatre cuisses de chanvre indien ont été trouvées.

Tout commence par l'appel d'un indic à la brigade de gendarmerie de



Les deux présumés dealers tenant leur stock de cannabis.

Ndjolé, signalant la détention du produit prohibé au quartier Bingoma, par sieur Assoumou Allogho,

gardien de l'antenne de la société de téléphonie mobile Airtel, à Alembe. Ce dernier aurait longtemps

mené une double activité sans être inquiété, malgré les soupçons portés sur lui. Aussi, les limiers

avaient-ils mis tout en œuvre pour le neutraliser. Une planque a donc été mise en place, non loin du domicile de l'intéressé. De l'argent a même été remis à un indic, de sorte que celui-ci puisse feindre de s'approvisionner en stupéfiant auprès de l'intéressé.

Le plan a fonctionné à merveille, d'autant qu'au moment d'effectuer la transaction avec le pseudo-client, la souricière des Officiers de police judiciaire (OPJ) s'est refermée aussitôt sur Assoumou Allogho.

Deux grosses cuisses de chanvre seront retrouvées par la suite, lors de la perquisition de son domicile. De l'interrogatoire

qui s'ensuit, le présumé dealer n'aura pas hésité à citer le nom de Jean Ovono Ella, professeur d'espagnol au Lycée Excellencia de Ndjolé, qui sera interpellé à son tour. Lors de la fouille diligente au domicile de ce dernier, les gendarmes ont mis la main sur quatre cuisses de cannabis.

Il n'en fallait pas plus pour qu'une procédure soit engagée à l'encontre des deux présumés dealers, au terme de laquelle ils ont été présentés devant le parquet de Lambaréné. Ils ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, où ils attendent leur jugement.

Vandalisme à Mouila

Le tribunal de première instance encore visité par des brigands

BPIM

Mouila/Gabon

LE tribunal de première instance de Mouila vient, une fois de plus, d'être victime de vandales. C'est à croire que des brigands en ont fait une cible privilégiée, au fil du temps. En effet, c'est la quatrième

fois, en l'espace de deux ans, que cette administration judiciaire est visitée. Le dernier casse, vendredi 8 décembre dernier, s'est soldé par la disparition de près d'un million et demi de francs et plusieurs armes à feu de différents calibres.

Manifestement à la recherche d'argent liquide, les visiteurs se sont intro-

duits dans le bureau du greffier, où ils ont fait main basse sur une somme de 200 000 francs et trois téléphones portables placés sous scellés. En plus de deux fusils de type calibre 12 et quatre millimètres ainsi que deux revolvers. Au bureau du président du tribunal de Mouila, c'est un ordinateur portable et une somme de 500 000

francs qui ont été dérobés. Les vandales ont, ensuite, soustrait 635 000 francs du bureau du greffier en chef nouvellement affecté. Le greffe commercial n'a pas été en reste, car les malfrats sont parvenus à y mettre la main sur 161 000 francs. La chambre des scellés sera, quant à elle, délestée de 4 fusils (trois de type calibre 12 et

un autre de quatorze millimètres).

Informée de la situation, la Police d'investigations judiciaires (Pij) s'est rendue sur place pour procéder aux constatations d'usage. Jusqu'à ce jour, il semblerait qu'aucun suspect n'a encore été identifié.

Le tribunal de première instance de Mouila ne dispose pas, à l'heure ac-

tuelle, d'un service de sécurité, son gardien de nuit, jadis commis à la surveillance des lieux, venant de prendre sa retraite.

Autre constat, l'institution judiciaire est dépourvue d'éclairage. Toute chose qui favoriserait le genre d'attaque dont elle vient d'être l'objet.